

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Numéro de la version: 3.0
Remplace la version de: 22.06.2015 (2)

Révision: 16.02.2018
Première version: 25.05.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Marque commerciale	<u>Pelox® spray décapant SP-K 10/15</u>
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Numéro CAS	non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Spray décapant pour acierinoxydable
Utilisations déconseillées	Ne pas utiliser ce produit en contact direct avec la peau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pickling-systems Z.I. 22 rue du gros hêtre 57500 Saint Avold France	Téléphone: 03 87 82 85 45 Téléfax: 03 87 82 85 46 e-mail : contact@pickling-systems.com
--	---

E-mail (personne compétente) mwalter@pickling-systems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche ORFILA 01.45.42.59.59.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification selon SGH				
Ru- brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégo- rie de danger	Mention de danger
2.16	substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux	1	Met. Corr. 1	H290
3.10	toxicité aiguë (orale)	2	Acute Tox. 2	H300

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Classification selon SGH				
Ru- brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégo- rie de danger	Mention de danger
3.1D	toxicité aiguë (cutanée)	1	Acute Tox. 1	H310
3.1I	toxicité aiguë (inhalation)	3	Acute Tox. 3	H331
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1A	Skin Corr. 1A	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement Danger

Pictogrammes

GHS05,
GHS06



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H300+H310 Mortel par ingestion ou par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Composants dangereux pour l'étiquetage

Acide fluorhydrique, acide nitrique

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.



RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux selon SGH					
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Facteurs M
acide nitrique	No CAS 7697-37-2 No CE 231-714-2 No index 007-004-00-1 No d'enreg. REACH 01-2119487297- 23-xxxx	10 – < 20	Ox. Liq. 2 / H272 Met. Corr. 1 / H290 Acute Tox. 3 / H331 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318		
Acide fluorhydrique	No CAS 7664-39-3 No CE 231-634-8 No index 009-003-00-1 No d'enreg. REACH 01-2119458860- 33-xxxx	≤ 10	Met. Corr. 1 / H290 Acute Tox. 2 / H300 Acute Tox. 1 / H310 Acute Tox. 2 / H330 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318		

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition; observation médicale est donc nécessaire pendant au moins 48 heures après l'exposition.

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter immédiatement un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.

La réanimation par le bouche à bouche doit être évitée. Utiliser les méthodes alternatives, de préférence par appareil d'assistance avec oxygène ou air.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

Après contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Lotionner avec un gel contenant du gluconate de calcium.

Appeler immédiatement un médecin. Cause des plaies dures à guérir.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement précautionneusement et minutieusement avec une douche oculaire ou avec de l'eau. Rincer abondamment avec une solution de gluconate de calcium.

Consulter immédiatement un médecin.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Notes à l'intention du médecin

aucune

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10.

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NOx), fluorure d'hydrogène (HF)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Équipements de protection particuliers des pompiers

Combinaison de protection chimique, appareil respiratoire autonome (EN 133)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Aérer la zone touchée.

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

Combinaison de protection chimique.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Recueillir le produit répandu.

Liant universel.

Éviter le mélange avec des matières inflammables ou facilement inflammables (par exemple, sciure).

Méthodes de confinement

Techniques de neutralisation. Utilisation

des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.

Indications/informations spécifiques

Aucune.

Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des lessives alcalines.

Métaux (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin).

Conserver à l'écart de

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Matériau absorbant organique, solutions caustiques, métaux (y compris leurs alliages)

Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Environnements corrosifs

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Risques d'inflammabilité

Aucune.

Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Gel

Considération des autres conseils

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir au frais.

Règle générale

Garder sous clef.

Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques.

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)									
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Mention	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	Source
EU	dioxyde d'azote	10102-44-0		IOELV	0,5	0,96	1	1,91	2017/164/UE
EU	fluorure d'hydrogène	7664-39-3		IOELV	1,8	1,5	3	2,5	2000/39/CE
EU	acide nitrique	7697-37-2		IOELV			1	2,6	2006/15/CE

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

FR	dioxyde d'azote	10102-44-0		VME			3	6	INRS
FR	fluorure d'hydrogène	7664-39-3		VME	1,8	1,5	3	2,5	INRS
FR	acide nitrique	7697-37-2		VME			1	2,6	INRS

Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
acide nitrique	7697-37-2	DNEL	1,3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
acide nitrique	7697-37-2	DNEL	2,6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
Acide fluorhydrique	7664-39-3	DNEL	1,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Acide fluorhydrique	7664-39-3	DNEL	2,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Acide fluorhydrique	7664-39-3	DNEL	1,5 µg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Acide fluorhydrique	7664-39-3	DNEL	2,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
Acide fluorhydrique	7664-39-3	PNEC	0,9 mg/l	eau douce
Acide fluorhydrique	7664-39-3	PNEC	0,9 mg/l	eau de mer
Acide fluorhydrique	7664-39-3	PNEC	51 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
Acide fluorhydrique	7664-39-3	PNEC	11 mg/kg	sol

8.2 Contrôles de l'exposition

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Contrôles techniques appropriés

Ventilation d'évacuation.
Techniques d'aspiration.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériel	Épaisseur de la matière	Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
PVC: polychlorure de vinyle	≥ 1,2 mm	>480 minutes (perméation: niveau 6)

Porter des gants appropriés.

Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

PELOX® PVC gants de protection acide.

Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité.

En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer.

Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Mesures de protection diverse

Combinaison de protection chimique.

Chaussures protégeant contre les produits chimiques.

Protection respiratoire

Type: ABEK -P2 (filtres combinés contre les gaz, les vapeurs et les particules, code couleur: marron/gris/jaune/vert/blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

essentielles Aspect

État physique	liquide
Forme	fluide
Couleur	incolore
Odeur	piquant
Seuil olfactif	ces informations ne sont pas disponibles

Autres paramètres de sécurité

(Valeur de) pH	<1
Point de fusion/point de congélation	ces informations ne sont pas disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	106 °C
Point d'éclair	ne s'applique pas
Taux d'évaporation	ces informations ne sont pas disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (Fluide)

Limites d'explosivité

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Limite inférieure d'explosivité (LIE)	ces informations ne sont pas disponibles
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	ces informations ne sont pas disponibles
Pression de vapeur	ces informations ne sont pas disponibles
Densité	1,15 – 1,35 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur	ces informations ne sont pas disponibles
Densité relative	1,15 – 1,35 à 20 °C (eau = 1)
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
Coefficient de partage	
n-octanol/eau (log KOW)	ces informations ne sont pas disponibles
Température d'auto-inflammabilité	ces informations ne sont pas disponibles
Température relative d'inflammation spontanée pour les solides	Non pertinent (Fluide)

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Température de décomposition	ces informations ne sont pas disponibles
Viscosité	
Viscosité cinématique	ces informations ne sont pas disponibles
Viscosité dynamique	ces informations ne sont pas disponibles
Propriétés explosives	pas explosif
Propriétés comburantes	n'est pas classé comme comburant

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Classé comme corrosif pour les métaux.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Bases

Rejet de matières inflammables avec:

Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin), verre

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes azotés (NOx). Fluorure d'hydrogène (HF).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Procédure de classification

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:
Composants du mélange (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Mortel en cas d'ingestion.

Mortel par contact cutané.

Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Méthode
acide nitrique	7697-37-2	inhalation: vapeur	LC50	>2,65 mg//4h	rat	OECD Guide- line 403

Corrosion/irritation cutanée

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Procédure de classification

La classification est fondée sur un pH extrême. **Lésion**

oculaire grave/sévère irritation des yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Sensibilisation respiratoire

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Mutagénicité sur cellules germinales

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Cancérogénicité

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Toxicité pour la reproduction

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acide nitrique	7697-37-2	LC50	1,25 – 2,5 mg/l	Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)	48 h
Acide fluorhydrique	7664-39-3	EC50	48 mg/l	invertébrés aquatiques	96 h

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Acide fluorhydrique	7664-39-3	NOEC	4 mg/l	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

Persistance

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW
Acide fluorhydrique	7664-39-3	53 – 58	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

Remarques

Classe de danger lié à l'eau : 2 (Dangereux pour l'eau)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).


Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

14.1	Numéro ONU	2922	
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.	
	Nom technique (composants dangereux)	acide nitrique, Acide fluorhydrique	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
	Classe	8	
	Risque(s) subsidiaire(s)	6.1 (toxicité aiguë)	
14.4	Groupe d'emballage	II	
14.5	Dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	
14.8	<u>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</u>		
	Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)		
	Numéro ONU	2922	
	Désignation officielle	UN2922, LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A., (contient: acide nitrique, Acide fluorhydrique), 8 (6.1), II, (E)	
	Classe	8	
	Code de classification	CT1	
	Groupe d'emballage	II	
	Étiquette(s) de danger	8+6.1	
	Dispositions spéciales (DS)	274, 802(ADN)	
	Quantités exceptées (EQ)	E2	
	Quantités limitées (LQ)	1 L	
	Catégorie de transport (CT)	2.	
	Code de restriction en tunnels (CRT)	E	
	Numéro d'identification du danger	86	
	Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)		
	Numéro ONU	2922	
	Désignation officielle	UN2922, CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S., (contains: NITRIC ACID, Hydrofluoric acid), 8 (6.1), II	
	Classe	8	

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Risque(s) subsidiaire(s)	6.1
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8+6.1
Dispositions spéciales (DS)	274
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-A, S-B
Catégorie de rangement (stowage category)	B



Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	2922
Désignation officielle	UN2922, Corrosive liquid, toxic, n.o.s., (contains: NITRIC ACID, Hydrofluoric acid), 8 (6.1), II
Classe	8
Risque(s) subsidiaire(s)	6.1
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8+6.1
Dispositions spéciales (DS)	A3, 274
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	0,5 L



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

aucun des composants n'est énuméré

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)					
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Type d'enregistrement	Conditions de restriction	No
Pelox® pâte décapante TS-K 2000	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		1907/2006/EC annexe XVII	R3	3

Légende

- R3
1. Ne peuvent être utilisés:
 - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
 - dans des farces et attrapes,
 - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Nom de la substance	No CAS	Type d'enregistrement	Valeur limite
acide nitrique	7697-37-2	Annexe I	3 % w/w

Légende

annexe I Substances qui ne peuvent être mises à la disposition de membres du grand public en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui les contiennent, sauf si leur concentration est égale ou inférieure aux valeurs limites fixées ci-dessous

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Indication des modifications: Rubrique 2, 15

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2000/39/CE	Directive de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil
2006/15/CE	Directive de la Commission établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE
2017/164/UE	Directive de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)

Abr.	Description des abréviations utilisées
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
log KOW	n-Octanol/eau
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
Met. Corr.	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Ox. Liq.	Liquide comburant
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Pelox® spray décapant SP-K 10/15

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.

Service établissant la fiche technique :

Voir point 1: Service chargé des renseignements.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche de données de sécurité de nos fournisseurs.)